

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025**

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

Secrétaire : M. RIVET

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

**ABSENTS EXCUSÉS :** MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 25-021 Régularisation foncière portant sur des parcelles cadastrées ZB 157 et 158 rue du Clos des vignes près de l'école Saint-Exupéry**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE  
DES ANDELYS  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE  
AFFICHÉ LE

07 FEV. 2025

07 FEV. 2025

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20250203-20-021-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2025  
Date de dépôt en préfecture : 07/02/2025

**N°25-021**

**RÉGULARISATION FONCIÈRE PORTANT SUR DES PARCELLES CADASTRÉES ZB 157 et 158, SITUÉES RUE DU CLOS DES VIGNES PRÈS DE L'ÉCOLE SAINT- EXUPÉRY**

**RAPPORT**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°10-97 la Ville de Louviers a constaté la désaffectation et le déclassement du domaine public de deux maisons individuelles situées rue du clos des Vignes, cadastrées ZB 157 et 158 contiguës à la parcelle de l'école Saint-Exupéry.

Ces deux maisons ont été vendues en janvier 2013 avec le concours de Maître Pelfrène, notaire à Louviers, respectivement à Damien Demaudouit (ZB157, identifiée C sur le plan joint) et à Aymeric Demaudouit (ZB158, identifiée D sur le plan joint).

En 2024, dans le cadre de la réhabilitation de l'école élémentaire Saint-Exupéry, la Ville a souhaité réaliser des aménagements pour limiter la pénibilité du travail des agents.

Constat a alors été fait qu'une régularisation foncière s'imposait puisque la représentation cadastrale des parcelles dépasse de quelques mètres la délimitation réelle sur le terrain, impactant ainsi les limites de la propriété de l'Ecole Antoine de Saint-Exupéry, propriété de la Ville.

Un bornage contradictoire a été effectué le 18 décembre 2024 par un géomètre expert, Monsieur Frédéric Bougeard, en présence de Monsieur Damien Demaudouit afin de délimiter comme il convient lesdites parcelles.

Un acte notarié pourra ainsi être rédigé permettant de reverser dans le domaine public communal les lots A1(de la parcelle ZB 157) et A2 (de la parcelle ZB 158) du plan de bornage en pièce jointe.

Par ailleurs, M. Damien Demaudouit occupe de facto 48 m<sup>2</sup> de terrain qui appartiennent en théorie à la parcelle ZB 653 (celle de l'école Saint Exupéry).

En conséquence, préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation et prononcer le déclassement du Domaine Public communal de ce lot B au plan de bornage en annexe.

L'ensemble de ces modifications permet de mettre en conformité le cadastre et la réalité d'occupation des terrains.

## DÉCISION

**LE CONSEIL** ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L2141-1.

**CONSTATE** la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal du bien du lot B.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes visant à la régularisation de la propriété des lots A1 et A2 en propriété communale liée à l'école Antoine de Saint Exupéry.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour copie conforme  
Le Maire,  
François-Xavier PRIOLLAUD

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'fx priollaud', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE FONTAINE' at the top and 'Maire' at the bottom, with a central emblem.